

# Changement de prénom

La loi autorise, sous condition, le changement de nom patronymique ou de prénom de la famille. La procédure pour faire modifier son Etat-civil a évolué.

## Demande de changement de nom ou de prénom de la famille

Pour certaines situations, il n'est plus nécessaire de passer devant un juge des affaires familiales pour modifier son Etat-civil.

Aujourd'hui, il suffit de constituer un dossier avec en premier lieu une demande de changement de prénom selon votre situation :

- > mineur
- > enfant de plus de treize ans
- > majeur
- > majeur sous tutelle

Le dossier devra être étayé par des arguments justifiant la demande.

Une fois le dossier complété, veuillez prendre rendez-vous pour le déposer en mairie d'Uzès auprès du service Etat-Civil en appelant le 04 66 03 48 48.

F2110?.xml fichier non trouvé

## CONTACT



### MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex  
Deux entrées possibles :  
1, place du Duché  
1, place Albert 1er  
30700 Uzès  
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

### HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45  
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15  
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)

